



ANNÉE  
SCOLAIRE  
2024-2025

LIVRET D'ACCUEIL

Groupe Scolaire Pierre GAMARRA



École primaire Jules Ferry



École élémentaire Georges Brassens



Mairie de Bessens  
Place de la Fraternité  
05.63.02.57.73

[enfance@bessens.fr](mailto:enfance@bessens.fr)

# LE PERSONNEL COMMUNAL

**ATSEM** : *Mme Christine BELLOCQ et Mme Marie-Laure FABRIS*

L'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant de l'école maternelle (enfants de 2 à 6 ans). Il est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation, la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés directement par les enfants. Il participe à la communauté éducative.

**Service restauration et entretien de l'école primaire Jules Ferry :**

*Mme Françoise ESTEBE et Mme Magali TORRES*

**Service restauration et entretine de l'école élémentaire Georges Brassens :**

*Mme Brigitte BACCO et Mme Yvonne BURKART*

**Service animation « ALSH/ALAÉ Lous Maïnatches » :**

**ALAÉ (période scolaire) école primaire Jules Ferry →**

*Mme Maëva HAIMEZ, Mme Idrissia MESTRINER, Mme Mélyna MARY et Mme Candice CHARRAT*

**ALAÉ (période scolaire) école élémentaire Georges Brassens →**

*Mme Véronique MALCOIFFE (Directrice), Mme Valérie BUOSI et Mme Christelle DUFRENNE*

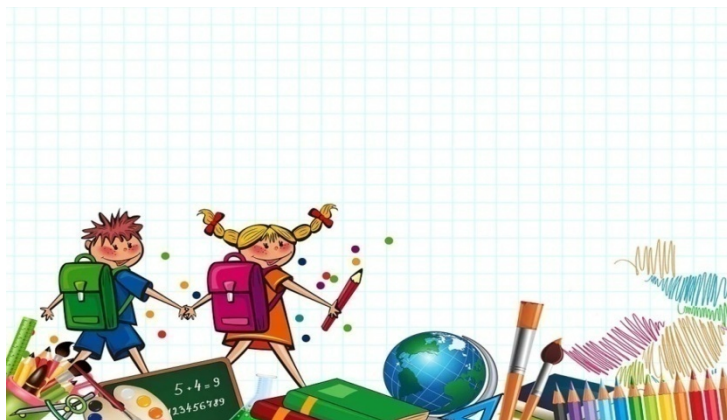
**ALSH Vacances scolaires (Site Jules Ferry) →**

*Mme Véronique MALCOIFFE (Directrice), Mme Valérie BUOSI, Mme Christelle DUFRENNE, Mme Maëva HAIMEZ, Mme Idrissia MESTRINER, Mme Mélyna MARY et Mme Candice Charrat*

**Service administratif Enfance (ALAÉ, ALSH) :**

*Mme Véronique MALCOIFFE et Mme Maëva HAIMEZ*

# PROFESSEURS DES ÉCOLES ET EFFECTIFS



L'équipe enseignante du groupe scolaire (les noms des enseignants sont susceptibles d'être modifiés)

Mme Sandrine LARCADE (Directrice)

Mme Dominique MOURIERES

Mme Christelle TRAINS

Mme Rachel Coffin

Mme Charlène Roques

Mme Emilie BARBIER

Mme Annabelle Eugene Mas

## Les effectifs

Les élèves seront répartis sur 7 classes, 3 classes (PS/MS/GS/CP) sur le site Jules Ferry et 4 classes (CE1/CE2/CM1/CM2) sur le site Georges Brassens.

La répartition des élèves et des classes sera transmise par la directrice à la rentrée scolaire de septembre.

# HORAIRES ET COORDONNÉES DU GROUPE SCOLAIRE



## École primaire Jules Ferry

49 rue Jules Ferry - 82170 BESSENS

☎ : 05.-63-05-50-15 - [ce.0820612V@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0820612V@ac-toulouse.fr)

	7h00 à 8h50	8h50 à 9h00	9h00 à 12h00	12h00 à 13h35	13h35 à 13h45	13h45 à 15h15	15h15 à 16h15	16h15 à 18h30
<b>Lundi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Accueil	Classe		ALAE
<b>Mardi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Accueil	Classe		ALAE
<b>Mercredi</b>	ALAE	Accueil	Classe	ALAE*				
<b>Jeudi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Accueil	Classe		ALAE
<b>Vendredi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Accueil	Classe	TAP**	ALAE

## Attention :

Les animatrices se rendant à 8h45 dans les classes. L'Alaé ne prendra pas en charge les enfants arrivant après 8h45.

## École élémentaire Georges Brassens

221 rue Georges Brassens - 82170 BESSENS

☎ : 05.63-64-69-06 - [ce.0820612V@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0820612V@ac-toulouse.fr)

	7h00 à 8h35	8h35 à 8h45	8h45 à 11h45	11h45 à 12h15	12h15 à 13h50	13h50 à 14h00	14h00 à 15h00	15h00 à 16h00	16h00 à 18h30
<b>Lundi</b>	ALAE	Accueil	Classe		Repas	Accueil	Classe		ALAE
<b>Mardi</b>	ALAE	Accueil	Classe		Repas	Accueil	Classe		ALAE
<b>Mercredi</b>	ALAE	Accueil	Classe	ALAE*					
<b>Jeudi</b>	ALAE	Accueil	Classe		Repas	Accueil	Classe		ALAE
<b>Vendredi</b>	ALAE	Accueil	Classe		Repas	Accueil	Classe	TAP**	ALAE

## \*\*Les temps d'accueil périscolaire (TAP)

Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires dans le premier degré, les TAP font parties des obligations de service des professeurs des écoles qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Les TAP ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés. Leur organisation prend en compte l'offre péri-éducative existante et s'inscrit dans le projet éducatif territorial (PEDT).

Maëva HAIMEZ, Véronique Malcoiffe et Idrissia Mestriner se chargeront des TAP sur l'école primaire Jules Ferry, Valérie BUOSI et Christelle DUFRENNE sur l'école élémentaire Georges Brassens.

# CALENDRIER SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE 2024/2025

## RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Lundi 2 septembre 2024

### Vacances scolaires « AUTOMNE »

Ouverture de l'ALSH :

Du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2024

### Vacances scolaires « NOEL »

Ouverture de l'ALSH :

Du lundi 23 Décembre au Mardi 24 Décembre 2024 (fermeture le 24/12 à 17h30)

Du lundi 30 Décembre au Mardi 31 Décembre 2024 (fermeture le 31 /12 à 17h30)

### Vacances scolaires « HIVER»

Ouverture de l'ALSH :

Du lundi 17 février au vendredi 28 février 2025

### Vacances scolaires « PRINTEMPS »

Ouverture de l'ALSH :

Du lundi 14 Avril au 25 Avril 2025

### Vacances scolaires « DE L'ÉTÉ »

Ouverture de l'ALSH :

Du lundi 7 juillet 2025 au 01/08/2025

Et du 25 Août au 28 Août 2025

# L'ALSH « LOUS MAÏNATCHES »



## Directrice de l'ALAE/ALSH

Véronique MALCOIFFE - ☎ : 05.63.02.57.73 – enfance@bessens.fr

### Horaires de l'ALAE sur le temps périscolaire (accueil matin, midi, soir et mercredi après-midi)

#### • École primaire Jules Ferry

Les élèves de l'école Jules Ferry sont accueillis dans le bâtiment bois sur les heures d'ouverture de l'ALAE.

	7h00 à 8h50	8h50 à 9h00	9h00 à 12h00	12h00 à 13h45	13h45 à 15h15	15h15 à 16h15	16h15 à 18h30
<b>Lundi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		ALAE Maternelle et élémentaire
<b>Mardi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		
<b>Mercredi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	ALSH		
<b>Jeudi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		ALAE Maternelle et élémentaire
<b>Vendredi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe	TAP	

#### • École élémentaire Georges Brassens

Le matin, les élémentaires de l'école Georges Brassens sont accueillis dans l'Abécédaire sur les heures d'ouverture de l'ALAE.

	7h00 à 8h35	8h35 à 8h45	8h45 à 12h15	12h15 à 14h	14h à 14h45	15h à 16h	16h à 18h30
<b>Lundi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		Départ sur l'école maternelle Jules Ferry à 16 h 00
<b>Mardi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		
<b>Mercredi</b>	ALAE	Accueil	Classe fin à 11h45	Repas	ALSH		
<b>Jeudi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe		Départ sur l'école maternelle Jules Ferry à 16 h 00
<b>Vendredi</b>	ALAE	Accueil	Classe	Repas	Classe	TAP	

**En cas d'intempéries, les élémentaires resteront le soir sur l'école Georges Brassens (un affichage sera effectué au portail de l'école Jules Ferry)**



Les mercredis après-midi, l'accueil de tous les enfants s'effectue à l'école primaire Jules Ferry.

# L'ALSH « LOUS MAÏNATCHES » (suite)



## Horaires de l'ALSH sur le temps extrascolaire

L'ALSH est ouvert sur la période des vacances scolaires selon le calendrier 2024/2025(cf. page 7).

	7h00 à 9h30	9h30 / 12h00	12h00 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Lundi	<i>Accueil</i>	Activités	Repas	Activités	<i>Début du départ des enfants</i>
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

L'accueil s'effectue sur l'école primaire Jules Ferry.

Les repas sont servis à la cantine de l'école primaire Jules Ferry.

Le départ des enfants peut s'effectuer à partir de 16h30.

## Fonctionnement de l'ALSH

Tout enfant n'ayant pas été inscrit sera refusé et les parents seront dans l'obligation de le reprendre.

Le repas étant fourni par l'ALSH, aucun autre repas fourni ne sera donné à l'enfant sauf sur indication médicale (PAI = Protocole d'Accueil Individualisé).

La Direction ne laisse partir l'enfant qu'avec son responsable légal ou une personne désignée sur la fiche sanitaire. Cette personne doit pouvoir présenter une pièce d'identité.

Un enfant peut partir seul à partir de 7 ans si l'autorisation a été signée par les parents. La personne venant chercher l'enfant doit être âgée de plus de 12 ans.

Néanmoins, une personne non inscrite sur la fiche sanitaire peut venir chercher un enfant si son responsable légal a informé la Directrice de l'ALSH et que la personne possède une décharge signée du responsable légal et également munie d'une pièce d'identité. Une copie de cette décision doit être fournie à l'animateur présent.

# INSCRIPTION ET ANNULATION



## Votre compte Mezcalito

Ce compte permet de réserver les repas de votre enfant selon les modalités le concernant, et permet les inscriptions aux activités périscolaire et extrascolaire.

Si vous n'en avez pas déjà un, vous allez recevoir à la rentrée scolaire un code enfant et un code famille afin de vous connecter sur votre compte Mezcalito.

Pour le 19/07/2024, nous vous remercions de remplir le dossier d'inscription qui comporte : la fiche sanitaire (une par enfant) accompagnée d'une attestation de responsabilité civile et individuelle ainsi que la fiche réservation restauration & inscription ALSH (une par famille) afin que votre/vos enfants bénéficie(nt) du service restauration et ALSH dès le mois de septembre



**La réservation des repas de cantine se fait uniquement via votre compte Mezcalito jusqu'à la veille avant 9h30.**

### Exemple de réservation :

Pour le repas du lundi 2/09/2024, la réservation devra être faite au plus tard le vendredi 30/08/2024 avant 9h30. La réservation ou l'annulation faite après cette limite ne sera possible que sous certaines conditions.

### Exemples d'annulation :

Annulation du repas du jeudi, appel le mercredi avant 9h30 : elle sera prise en compte.



Annulation du repas du lundi, appel le lundi avant 9h30 (l'annulation du repas ne sera pas pris en compte car les repas du lundi sont commandés le vendredi matin).





## INSCRIPTION ET ANNULATION (suite)

En cas d'absence pour maladie, il convient d'annuler le repas le **jour même** en précisant le nombre de jours d'absence. Les repas seront déduits sur la facturation sous réserve de transmettre à la Mairie un certificat médical sous 48 heures et d'avoir annulé par vous même les repas correspondants aux jours d'absences sur le site Mezcalito .

### ATTENTION

**Nous vous rappelons que si un enseignant est absent, le repas est dû. Si le repas a bien été commandé, vous avez la possibilité de laisser votre enfant manger ce jour là.**

### ALSH

**La réservation au centre de loisirs se fait uniquement via votre compte Mezcalito :**

- \* jusqu'à la veille avant 10h pour les matins/soirs
- \* jusqu'au vendredi (limite horaire 9h30) précédent le mercredi concerné
- \* Jusqu'à 15 jours avant pour les vacances scolaires

Dans le cas contraire, l'annulation ne pourra être effective que sur présentation d'un certificat médical.

***Tous les formulaires d'inscription et de renseignements devront être correctement complétés et l'assurance extrascolaires fournie afin de valider l'inscription.***

# TARIFS / FACTURATION / PAIEMENT

Tarifs

La municipalité a choisi de fixer des tarifs selon les ressources des ménages. Le tarif est en fonction du Quotient Familial (QF) de chaque famille.

## ATTENTION

La présence d'un enfant à la cantine sans qu'il ne soit inscrit sera facturée au tarif de 5 € au lieu du tarif du quotient familial,

Si un enfant n'est pas inscrit, aucun repas n'est prévu pour lui. En le laissant tout de même à la cantine, cela implique que d'autres enfants seraient contraints de partager leur repas. Nous vous demandons de bien vouloir respecter les modalités d'inscription.

## POUR LE SERVICE CANTINE EN TEMPS SCOLAIRE TOUS LES JOURS :

CANTINE		
TRANCHES	QF	PRIX
1	0 – 400	0.80 €
2	401 – 800	0.90 €
3	801 – 1000	1.00 €
4	1001 – 1200	3.16 €
5	1201 – 1400	3.20 €
6	1401 – 1600	3.25 €
7	1601 – 1800	3.30 €
8	1801 et +	3.35 €

## POUR LE SERVICE ALAE

ALAE (HORS MERCREDI APRÈS MIDI)		
TRANCHES	QF	PRIX SÉQUENCE : Matin, midi, soir
1	0 – 400	0.40 €
2	401 – 800	0.50 €
3	801 – 1000	0.60 €
4	1001 – 1200	0.70 €
5	1201 – 1400	0.80 €
6	1401 – 1600	0.90 €
7	1601 – 1800	1.00 €
8	1801 et +	1.10 €

ALAE DU MERCREDI APRÈS MIDI		
TRANCHES	QF	PRIX SÉQUENCE
1	0 – 400	4.00 €
2	401 – 800	5.00 €
3	801 – 1000	5.50 €
4	1001 – 1200	6.00 €
5	1201 – 1400	6.50 €
6	1401 – 1600	7.00 €
7	1601 – 1800	7.50 €
8	1801 et +	8.00 €

- Pénalité pour les familles en retard : après un temps de pédagogie pour les familles nouvelles sur les écoles (1 à 2 rappels), ensuite tout retard se verra appliqué une pénalité de 5.00 € ;

## POUR LE SERVICE ALSH

ALSH JOURNÉE (HORS REPAS)				
TRANCHES	QF	1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>ème</sup> ENFANT	3 <sup>ème</sup> ENFANT et +
1	0 – 400	5.00 €	4.20 €	3.85 €
2	401 – 800	6.00 €	5.00 €	4.62 €
3	801 – 1000	8.00 €	6.67 €	6.15 €
4	1001 – 1200	10.00 €	8.33 €	7.69 €
5	1201 – 1400	12.00 €	10.00 €	9.23 €
6	1401 – 1600	13.00 €	10.83 €	10.00 €
7	1601 – 1800	14.00 €	11.67 €	10.77 €
8	1801 et +	15.00 €	12.50 €	11.54 €

ALSH SEMAINE (HORS REPAS)				
TRANCHES	QF	1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>ème</sup> ENFANT	3 <sup>ème</sup> ENFANT et +
1	0 – 400	25.00 €	20.83 €	19.23 €
2	401 – 800	30.00 €	25.00 €	23.08 €
3	801 – 1000	40.00 €	33.33 €	30.77 €
4	1001 – 1200	40.00 €	33.33 €	30.77 €
5	1201 – 1400	48.00 €	40.00 €	36.92 €
6	1401 – 1600	52.00 €	43.33 €	40.00 €
7	1601 – 1800	56.00 €	46.67 €	43.08 €
8	1801 et +	60.00 €	50.00 €	46.15 €

REPAS PAR JOURNÉE ALSH		
TRANCHES	QF	PRIX
1	0 – 400	3.16 €
2	401 – 800	3.16 €
3	801 – 1000	3.16 €
4	1001 – 1200	3.16 €
5	1201 – 1400	3.20 €
6	1401 – 1600	3.25 €
7	1601 – 1800	3.30 €
8	1801 et +	3.35 €

- Pénalité pour les familles en retard : après un temps de pédagogie pour les familles nouvelles sur le Centre de loisirs (1 à 2 rappels), ensuite tout retard se verra appliqué une pénalité de 5.00 € ;
- Accueil de loisirs extrascolaire (ALSH) des « extérieurs » commune : application d'un surcoût de 20 % sur chaque tarif (avec prise en compte du QF et du nombre d'enfants).

## La facturation

Votre facture vous est transmise mensuellement de votre enfant.

## Le paiement

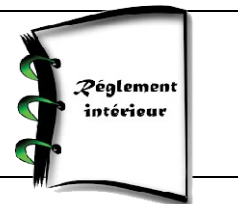
Le paiement du service restauration et de l'ALSH s'effectue par prélèvement automatique le 10 du mois suivant le mois de facturation (exemple : Pour le mois de septembre, facturation le 1er octobre et prélèvement le 10 novembre)



**Pour toute nouvelle inscription, vous devrez compléter et signer le mandat SEPA fourni dans le dossier d'inscription et joindre un RIB à l'inscription de votre/vos enfant(s) .**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR RESTAURATION / ALAÉ / ALSH



## DISCIPLINE

### Fonctionnement :

Chaque site comporte sa propre cantine. La cantine de l'école élémentaire Georges Brassens fonctionne en self-service.

Le nombre de places assises est limité à 70 dans chacune des cantines. Pour cette raison, deux services sont mis en place, chacun durant environ 45 minutes.

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propres à un tel établissement, afin d'y faire régner une ambiance agréable.

### Obligations de l'enfant :

#### **1. Respecter les règles de bonne conduite à table :**

- a. manger proprement et calmement
- b. rester assis correctement
- c. ne pas crier
- d. ne pas se déplacer sans autorisation

#### **2. Respecter les consignes données par le personnel**

- a. se laver les mains avant de passer à table
- b. se ranger calmement dans la cour
- c. répondre à son nom lors de l'appel
- d. débarrasser lorsque cela est demandé

#### **3. Avoir un comportement correct et respectueux à l'égard :**

- a. de ses camarades : ne pas se bagarrer, ne pas se moquer, ...
- b. du personnel d'encadrement : écouter et respecter les consignes, ne pas répondre, ...
- c. de la nourriture qui lui est servie : ne pas gaspiller, ne pas jouer avec, ...
- d. du matériel mis à sa disposition : salle de restaurant, mobilier, couverts ....  
(les dégradations matérielles engagent la responsabilité des parents)

Ces règles s'appliquent également dans la cour et à l'accueil de loisirs.

### Obligations du personnel :

Le personnel du restaurant scolaire, outre son rôle strict touchant à la mise à disposition des aliments et la surveillance des enfants, participe, par une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention, à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## RESTAURATION / ALAÉ / ALSH (suite)



*Le personnel affecté au restaurant scolaire effectue les tâches suivantes :*

- Servir la totalité du repas aux enfants, les inciter à goûter tous les plats, un peu, sans pour autant être forcés ;
- Prendre en charge les enfants déjeunant au restaurant scolaire.

*Il doit appliquer, sans exception, les dispositions réglementaires concernant :*

- L'application des méthodes HACCP (les locaux sont désinfectés et nettoyés chaque jour après le déjeuner) ;
- La conservation des aliments ;
- Le bon respect de la chaîne du froid et du maintien à température des plats chauds.

*En terme de surveillance des enfants, le personnel est chargé de :*

- Prendre en charge les enfants déjeunant au restaurant scolaire, et faire l'appel ;
- Veiller à une bonne hygiène corporelle : avant chaque repas, chaque enfant et chaque adulte se lave les mains ;
- S'inquiéter de toute attitude anormale chez un enfant et tenter de résoudre le problème éventuel, en informant si besoin le directeur de l'école ou éventuellement M. Le Maire ;
- Prévenir toute agitation.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## RESTAURATION / ALAÉ / ALSH (suite)



Toute allergie doit être signalée et accompagnée obligatoirement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

L'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires au service de restauration scolaire n'est possible qu'avec la signature au préalable de ce PAI rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés (parents, directrice de l'école, mairie).

Ce PAI est valable un an et doit être renouvelé chaque année.

***La commune de Bessens décline toute responsabilité dans le cas où un enfant allergique mangerait à la cantine, sans la signature d'un PAI, et à qui il arriverait un problème lié à l'ingestion d'aliments interdits, ou en cas de non application par la famille du PAI définit.***

### INTERDICTION / EXCLUSION

*Il est formellement interdit :*

- de pénétrer dans l'enceinte du groupe scolaire avec des objets susceptibles de blesser ;
- d'avoir une tenue contraire aux bonnes mœurs ;
- de se montrer insultant en paroles et/ou en gestes ;
- de jeter des papiers, des objets et déchets en tout genre ailleurs que dans les poubelles ;
- de faire pénétrer des animaux tenus en laisse ou dans les bras dans l'enceinte du groupe scolaire ;
- de photographier les enfants sans leur consentement ;
- de pénétrer dans des zones interdites signalées ;
- de fumer ;
- d'utiliser un téléphone portable au sein du groupe scolaire.

Toutes actions enfreignant ces règles pourront être à l'origine d'exclusion.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## RESTAURATION / ALAÉ / ALSH (suite)



### Santé / Urgence

Tout enfant fiévreux ne sera pas accepté au sein du groupe scolaire. Après une maladie contagieuse entraînant une éviction, l'enfant ne sera admis qu'avec un certificat médical de non-contagion.

En cas d'urgence, les parents sont contactés immédiatement et l'enfant dans les cas les plus graves sera évacué vers l'hôpital de Montauban au moyen d'un service de sécurité (pompiers, SAMU).

### Vêtements / Objets personnels

La Mairie décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol d'objets de valeur (bijoux, montre...).

Un grand nombre d'activités manuelles sont pratiquées au sein de l'ALSH, aussi il est préférable de vêtir vos enfants de vêtements faciles à nettoyer.

Des vêtements facilitant les mouvements sont aussi demandés afin de pratiquer des activités sportives et pouvoir permettre des sorties.

Au vu du grand nombre de vêtements oubliés à l'école, il serait souhaitable de marquer chaque vêtement au nom de l'enfant.

Ce règlement sera affiché de manière permanente devant chaque école et sera également disponible en Mairie et visible sur le site internet de la commune « [www.bessens.fr](http://www.bessens.fr) »

Le non respect de ce règlement intérieur pourra être également à l'origine d'une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

La commission affaires scolaires



